

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.Du SAMEDI 30 Mars 1793, l'an 2^e. de la République.

Les Souscripteurs de l'ancienne *Gazette Universelle*, dont l'abonnement commençoit au 1^{er}. Février 1792 pour un an, & au 1^{er}. Août dernier pour six mois, continueront de recevoir cette feuille jusqu'au 5 Avril prochain. Il leur sera expédié incessamment, ainsi qu'à ceux dont l'abonnement finissoit les 1^{er}. Décembre & Janvier derniers, le précis de tous les événemens qui se sont passés en Europe, depuis le 10 Août jusqu'au 15 Novembre suivant. — Les Souscripteurs des *Nouvelles Politiques*, du 1^{er}. Janvier pour trois mois, sont prévenus que leur abonnement expirera le 1^{er}. Avril prochain. — Les uns & les autres sont invités à renouveler au plutôt, s'ils ne veulent point essuyer d'interruption.

Le Bureau des *Nouvelles Politiques*, &c., Feuille qui paroît tous les jours, est rue Neuve-des-Petits-Champs, près celle de Richelieu, n^o. 134. Le prix de l'abonnement est de 36 liv. par an, 18 liv. pour six mois, & 10 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être adressées au citoyen FONTANILLE, Directeur du Bureau, & non à d'autres. L'abonnement doit commencer le 1^{er}. d'un mois, & on ne reçoit point de billets de Cassettes particulières, ni les lettres non-affranchies.

AUTRICHE.

Extrait d'une lettre de Vienne, du 9 mars.

LA confédération générale de Pologne vient de faire une démarche auprès du ministre de la cour de Londres à Varsovie, qui ne manquera pas d'exciter le ressentiment de la convention nationale de France, & de l'engager peut-être à déclarer la guerre à l'aristocratie polonoise. Voici le fait : dans un mémoire qu'elle a fait remettre au ministre susdit, la confédération s'offre à entrer dans la coalition des puissances en guerre pour la conservation des gouvernemens en Europe. On sent bien que 25 mille braves Polonois sur les bords du Rhin pourroient être un secours efficace dans les conjonctures présentes; mais les frais de l'armement & de la marche, joints à la situation critique où se trouve la Pologne, opposeront trop d'obstacles à ce projet, pour qu'on puisse espérer de le voir réalisé.

A en juger par les apparences, tous les Flamands qui se trouvent à Vienne sont enchantés de ce que le département des Pays-Bas a été séparé des autres départemens de la monarchie, & mis sous les ordres immédiats & particuliers de M. le comte de Trauttmansdorff, devenu chancelier au moment qu'on s'y attendoit le moins, puisque jusqu'à ce jour il ne peut exercer aucune fonction que demande l'administration d'un pays qui se trouve encore tout entier au pouvoir de l'ennemi. On a remarqué à cette occasion que le chancelier, après avoir prêté le serment de fidélité entre les mains de S. M. l'empereur, n'avoit pas été faire sa cour chez les ci-devant gouverneurs des Pays Bas; ce qui prouve qu'il ne prendra point à l'avenir les ordres de L. A. en cette qualité.

ANGLETERRE.

De Londres, le 19 mars.

Les observateurs attentifs s'étonnent ici que le gouvernement qui a fait d'abord des démonstrations extraordinaires d'activité pour les préparatifs de guerre, n'ait encore pris que des demi-mesures pour la commencer avec vigueur. Il devoit partir d'ici dix à douze mille hommes pour aller dé-

fendre la Hollande contre l'invasion des François, & l'on n'y a encore envoyé que le détachement de 1800 hommes des Gardes. Les événemens, plus heureux pour la Hollande qu'on ne devoit s'y attendre, ont rendu, il est vrai, de nouveaux secours superflus dans ce moment-ci; mais nos ministres n'avoient pas deviné ces événemens. On s'étonne encore que, malgré la prodigieuse activité qui anime les travaux de nos ports & de la marine royale, il n'y en ait encore aucune prête à mettre en mer. Celle de Gardner, destinée pour les Indes Occidentales, alloit mettre à la voile lorsqu'elle a reçu contre-ordre; on a fait passer tout-à-coup la plus grande partie des équipages sur d'autres vaisseaux, sans que rien annonce le but de cette mesure extraordinaire. Elle paroît être l'effet de quelque avis secret qu'une de nos frégates, en croisière sur l'Océan, a apporté à l'amirauté. Est-ce pour tenter quelque expédition sur les côtes de France? Est-ce pour envoyer une escadre à la rencontre de celle qu'on dit sortir du port de Brest; c'est ce qu'on ignore.

Parmi les différentes prises qui se sont faites en mer, tant par les François que par les Anglois, il n'y en a eu encore qu'une qui ait occasionné un combat sérieux. C'est celle du corsaire françois *le Sans-Culotte*, par le sloop de guerre le *Scourge*, capitaine Briffac. Le corsaire avoit 12 canons & 92 hommes; le combat a été très-vif & a duré trois heures & demie. Le capitaine Briffac a rendu justice à la bravoure de l'équipage françois, qui a eu six hommes tués & 21 blessés. *Le Scourge* a ramené à Plymouth deux autres prises avec celle du *Sans-culotte*. Il n'est pas vrai que le vaisseau *l'Esgar* ait pris, comme on s'est plu à le répandre, la frégate françoise *la Proserpine*.

Extrait d'une lettre particulière écrite de Londres, le 19 mars.

..... Ne vous faites plus illusion sur l'esprit qui domine aujourd'hui dans toute l'étendue de la Grande-Bretagne. Ces idées de réforme, de perfectionnement politique qui avoient commencé à fermenter dans les têtes, & qui, dans les tems de calme, peuvent aisément se ranimer chez un peuple naturellement inquiet, mobile & mélancolique, se sont entièrement dissipées au premier bruit d'une déclaration de guerre. Dans tous les tems vous avez vu ici la guerre

réunir tous les esprits & rapprocher tous les partis. Sous le mémorable ministère du vieux Pitt, dans la guerre de 1756, le mot même d'opposition avoit disparu, non-seulement au parlement, mais presque dans les gazettes & les pamphlets. C'est le fruit de cet esprit public, très-vif dans les Anglois, & fortifié par cet orgueil national qui n'est pas moins puissant. Tous les intérêts s'abaissent devant le grand intérêt du salut commun. Le parti de l'opposition est réduit à un très-petit nombre qui diminue tous les jours. L'idole du peuple de Westminster, Charles Fox, a perdu toute sa popularité, malgré son grand talent, ses services publics & les professions de foi très-constitutionnelles qu'il a faites & répétées de vive-voix & par écrit. Le club Wigh est décrié; les dissenters qui, comme le docteur Priestley, écrivent souvent pour des réformes de gouvernement, sont menacés dans leurs personnes; les hommes du parlement qui paroissent attachés à ces projets de réforme y tiennent plus par l'orgueil de ne pas céder que par l'espérance de réussir; & quand ils parviendroient, ce qui n'est pas vraisemblable, à faire passer ces projets, ce ne seroient que des changemens dans la représentation parlementaire qui ne serviroient gueres à favoriser votre révolution.

Je lis, par exemple, dans vos papiers publics, qu'il y a une grande fermentation en Ecosse & en Irlande, & que tout y paroît prêt pour opérer une révolution. Je puis vous assurer que ces idées sont non-seulement exagérées dans ces journaux, mais même très-mal comprises par ceux qui en parlent. Ce qui produit aujourd'hui quelques mouvemens en Ecosse, n'est que le desir de quelques réformes dans le droit d'élire les membres du parlement, droit en effet très-mal réparti, & dont la masse du peuple a bien raison de se plaindre. Il n'y a cependant pas d'espérance qu'on satisfasse dans ce moment-ci aux demandes des Ecossois; mais ce refus ne produira dans le pays aucun trouble dangereux. Quant à l'Irlande, elle est agitée dans ce moment par deux classes de mécontents: les uns sont les catholiques-romains, qui gémissent depuis long-tems sous une oppression humiliante & tyrannique. On vient de calmer leur mécontentement par une loi qui ne leur accorde cependant qu'une partie des droits politiques qu'ils réclament avec tant de justice. Les autres mécontents sont des brigands qui désolent quelques comtés au nord de l'Irlande, & n'ont d'autre but que le pillage & l'indépendance. Ces hommes-là n'ont gueres entendu parler de la révolution françoise, & ne s'en soucient gueres; les catholiques, qui en ont entendu parler, sont trop attachés au pape & à sa doctrine, pour se lier avec ceux qui massacrent leurs prêtres, &c. &c.

BELGIQUE.

Extrait d'une lettre d'Anvers, du 24 mars.

Depuis quatre jours nous passons ici des momens bien tristes: presque tous les patriotes se sont retirés de cette ville. Les Autrichiens sont maîtres de Diest & de Aerschot. L'armée de Dumouriez va camper à Courtenberg, entre Louvain & Bruxelles. La citadelle d'Anvers a une garnison assez forte. Un corps d'armée se rassemble à Gand. La légion batave a ordre de s'y rendre, ainsi que les dépôts des nouveaux corps bataves qu'on leve dans la baronnie de Bréda. Il paroît qu'on est encore dans l'intention de garder Bréda & Gertruidenberg, où on laisse de fortes garnisons. On a coupé le pont qui est sur l'Escaut, à Duffel, entre Malines, Anvers, ainsi que celui qui se trouve sur la même rivière entre Lière & Malines. On fortifie Louvain & Malines, Lière & Gand; les routes sont coupées & barricadées. — Dans le moment on reçoit l'ordre de préparer des quartiers pour

10,000 hommes qui se replient du côté de la Hollande; alors notre force, y compris la garnison de la citadelle, sera de 20,000 hommes. On présume que Dumouriez cherche à opérer une diversion dans l'armée autrichienne, & diviser la force de l'ennemi, puisqu'il se sépare d'Anvers, en y laissant un gros corps de troupes. Ce n'est que dans quelques jours que nous pourrons avoir le fil de cette opération, qui ne laisse pas que d'inquiéter, si l'ennemi s'obstine à rester en masse.

Extrait d'une lettre particulière de Mons, du 26 mars.

Je vous écris dans un moment bien critique, à 8 heures du soir; toute la ville est dans les plus cruelles alarmes. Le général Dumouriez se replie avec son armée vers Mons, & suivant toutes les apparences, il viendra camper cette nuit sur les hauteurs de Nimy, à peu de distance d'ici. Cette position offre, dit-on, de grands avantages. Dumouriez a envoyé ordre de faire partir pour Valenciennes tous les magasins & effets qui se trouvent ici, pour les mettre en sûreté à tout événement; nous sommes occupés en ce moment à exécuter cet ordre prudent.

Dumouriez craignant sans doute d'être pris en flanc par l'armée de Beaulieu entre Bruxelles & Namur, a très-bien jugé qu'il falloit changer de position, attendre des renforts & reculer, comme on dit, pour mieux sauter. Le cœur doit saigner à tout vrai patriote, de voir depuis quinze jours les routes couvertes de lâches déserteurs, qui abandonnent leurs drapeaux au moment où la patrie est le plus en danger, où elle a le plus grand besoin de leurs bras. Il faudra, ouïe, je le dis à regret, il faudra que la convention prenne un parti violent contre ces François bâtarde; sans cela toutes nos armées se déorganiseront.

Au milieu de tous ces tristes événemens, je ne suis point encore découragé; en effet, dans toutes les actions que nous avons eues avec l'ennemi, l'avantage a presque toujours été pour nous; encore vendredi nous lui avons pris deux pièces de canon, & nous lui faisons journellement quantité de prisonniers; il en est arrivé hier ici 300, parmi lesquels se trouve le cocher du traître la Fayette, & quelques officiers émigrés. Courage, union, constance, & ça ira; j'en ai l'intime conviction.

F R A N C E.

De Paris, le 30 mars.

Les lettres de Lille & de Valenciennes annoncent que la grosse artillerie & les munitions de guerre rentrent dans cette ville. Il paroît vraisemblable que l'armée de Dumouriez se réunira dans les plaines de Fontenoi. Les Autrichiens sont entrés à Bruxelles le dimanche 24.

On a exécuté avant-hier le décret qui ordonne que l'on déarmât les prêtres & les nobles suspects. Dès le matin les barrières ont été renforcées; & nombreuses patrouilles parcouraient les différens quartiers de Paris, & dans chaque section la force armée, accompagnée des commissaires, faisoit les visites domiciliaires prescrites par le décret de la convention & les arrêtés de la commune. Tous les citoyens étoient obligés d'exhiber leur carte de civisme. Plusieurs personnes suspectes ont été arrêtées. L'abbé de Boulogne a été traduit à l'abbaye. Tous les vrais citoyens ont applaudi à ces mesures de vigueur & de prudence. Ces diverses exécutions ont été faites paisiblement; & la tranquillité publique n'a pas été troublée.

C'est d'après des lettres de Marseille que nous avons annoncé l'arrestation du général Paoli. Des députés corse dé-

mentent aujourd'hui cette nouvelle ; du moins ils n'ont reçu aucun avis à ce sujet, & il est très-probable que c'est un faux bruit qu'on aura répandu à Marseille, où depuis longtemps on a voulu faire passer le général Paoli pour un contre-révolutionnaire.

COMMUNE DE PARIS.

Suite de la séance du 27 mars.

Aux mesures de sûreté prises dans la séance d'hier, on a ajouté celle du renouvellement des cartes civiques ; celles-ci contiendront le nom, le signalement & la demeure du citoyen. Il en sera délivré de blanches aux citoyens domiciliés qui ont droit de voter dans les assemblées primaires, & de rouges aux particuliers en chambres garnies. Cent mille de ces nouvelles cartes seront incessamment envoyées dans les sections.

La section du Finistère a fait lecture d'un extrait de ses délibérations, ainsi conçu :

« Une députation de la société patriotique des Gobelins est admise : l'orateur annonce qu'il vient d'apprendre qu'on a découvert à Chantilly, dans le ci-devant palais du traître Condé, 2200 marcs d'or, & quelque chose de plus précieux encore, la correspondance de ce scélérat avec l'impudique Marie-Antoinette & l'infâme Elisabeth ; que le défaut de preuves avoit empêché jusqu'alors la convention nationale de statuer sur le sort de ces deux furies ; mais que maintenant qu'il y en a d'existantes, la tranquillité publique & le bonheur général vouloient qu'on s'occupât très-incessamment du procès de ces deux femmes auxquelles la convention nationale n'auroit jamais dû abandonner un seul instant le fils de Capet, qu'elles nourrirent du fol espoir de régner & de venger la mort du dernier des tyrans, en exécutant auprès de lui le cérémonial des despotes. L'orateur conclut à ce que les sections de Paris & les cantons se réunissent, à l'effet de rédiger une adresse à la convention, tendante à ordonner l'instruction du procès de ces trop célèbres criminelles, & sur les mesures à prendre pour qu'à l'avenir le fils de Capet ne succède point à son père en partageant ses crimes, & pour lui ôter tout moyen de nuire à la république. »

« L'assemblée, applaudissant à ces sages propositions, & considérant combien il est important pour le salut de la république d'adhérer à la demande de la société républicaine des Gobelins, arrête que des commissaires nommés dans son sein seront chargés de la communiquer au corps électoral, avec invitation aux électeurs d'en prendre copie, & d'en faire part dans leurs sections respectives, en les invitant à faire passer à la section du Finistère leurs décisions. »

Cet arrêté a été couvert d'applaudissemens. Un membre l'a converti en motion ; mais la proposition n'ayant point été appuyée, n'a eu aucune suite.

Du 28 mars.

Le maire a annoncé que le tribunal révolutionnaire avoit été installé dans le jour, dans la salle de cassation ci-devant de Paris, & que chaque membre avoit prêté, au milieu des applaudissemens, le serment de remplir avec courage & fidélité les importantes fonctions qui lui sont confiées.

La députation du conseil, qui avoit été admise à la convention nationale, s'est rendue au comité de sûreté générale. On y a délibéré sur les moyens de sauver la patrie. Les membres du comité ont fort applaudi à la pétition que la commune venoit de présenter ; mais ils ont pensé qu'on devoit se reposer entièrement sur la convention du soin d'assurer le succès de la révolution. Tel est le rapport que les commissaires ont fait dans la séance de ce soir ; ils se sont plaints

de l'air d'improbation dont le citoyen Camus a accueilli leurs mesures ; ils ont dénoncé un député qui, le matin, s'est présenté aux barrières. Traduit au comité pour y être interrogé sur les motifs de son départ, il a répondu que son dessein n'avoit point été de sortir de Paris, mais seulement de s'assurer si le bruit qui couroit de la fermeture des barrières étoit fondé. Se portant ensuite sur la mesure qui venoit d'avoir lieu, les commissaires n'ont pas trouvé le terme de 24 heures, fixé pour les visites domiciliaires, suffisant, sur-tout si les heures de nuit entroient en ligne de compte. D'après leurs observations, le conseil a arrêté que les visites se continueroient demain jusqu'à concurrence des 24 heures décrétées.

Une proposition d'Arthur, tendante à ce qu'il fût enjoint à tout propriétaire ou principal locataire d'inscrire sur sa porte le tableau des personnes logées chez lui, leur nom, demeure & profession, a donné matière à une longue discussion ; elle a paru au premier abord originale & singulière ; mais la réflexion en a fait sentir les avantages. Du Bois-Crancé, présent, a demandé la parole comme pétitionnaire ; il a réitéré ceux qui prétendoient que le conseil feroit une loi en arrêtant cette mesure. Après une longue discussion, la proposition d'Arthur a été arrêtée.

La section des Halles a amené dans le sein du conseil un commis au bureau de la liquidation, qui s'est trouvé sans carte de citoyen, sans carte de serment, sans certificat de civisme, sans aucune preuve enfin de son existence politique. Il a dit dans l'interrogatoire que le comité de la section lui a fait subir, que sa conscience ne lui avoit pas permis de prêter le serment décrété le 10 août, mais que depuis cette époque il ne touchoit aucun émoluments de sa place de commis à la liquidation. Le conseil a renvoyé ce particulier au comité de police.

De violentes apostrophes se sont élevées à cette occasion contre le citoyen Normandie, directeur-général de la liquidation.

Sur la proposition de Chaumet, il a été arrêté que tous les bureaux, caisses publiques & administrations nationales, seroient soumis à la visite domiciliaire, & que les cartes des employés seroient scrupuleusement vérifiées. Hébert vouloit étendre cette mesure à tous les bureaux ministériels ; mais le conseil a cru devoir passer à l'ordre du jour.

Il est onze heures, le conseil est en permanence.

CONVENTION NATIONALE.

(Présidence du citoyen Jean-de-Bry).

Supplément à la séance du jeudi 28 mars.

Les vérificateurs des fournitures dénoncent la mauvaise qualité des souliers destinés à nos défenseurs. Renvoyé au comité des marchés. — Le comité chargé d'examiner l'administration de Pache, ex-ministre de la guerre, fera son rapport sous trois jours. — Sur l'avis des comités de commerce & d'agriculture, on a alloué 397 mille 56 livres d'indemnités à plusieurs citoyens qui, en 1789, préservèrent de la famine la ville d'Amiens, en faisant des achats de grains ; ces indemnités seront prises sur le seizième du produit des ventes nationales à Amiens.

Le comité de sûreté générale fait un rapport sur la reddition de Longwy ; il propose de décréter que les habitans de cette ville n'ont pas démerité de la patrie ; que les fonctionnaires, en exercice durant le siège, seront inéligibles à toutes les places tant que durera la guerre, & que l'ex-commandant Lavergne sera mis en liberté. — La convention adopte les deux premiers articles du projet, & décrète que Lavergne sera traduit devant le tribunal révolutionnaire.

Sur la motion d'un membre, on décrète que ce tribunal sera organisé dans le jour.

L'ex-ministre Roland écrit pour répondre à l'espece d'inculpation dont le citoyen Danton avoit semé le charger hier; il défie qu'on puisse faire connoître une seule de ses lettres qui soit indigne de l'honnête homme & de l'homme public. — Danton observe qu'il est fort aisé à Roland de récriminer en public, mais qu'il lui seroit impossible de dénier, dans le tête à tête, le fait avancé hier.

Séance du vendredi 29 mars.

La correspondance contient une lettre du ministre de la marine, qui annonce que la flotte sortie de Brest pour aller à la rencontre de l'escadre angloise, croisant dans le canal de la Manche, battue pendant deux jours par un vent furieux, a été forcée de rentrer dans le port pour y faire radouber quelques-uns de ses vaisseaux, qui ont éprouvé des avaries. *Le Thourville*, qui faisoit partie de cette flotte, a vu au milieu de l'orage son commandant expirer, la poitrine écrasée, sous l'écoute d'une voile. Ce commandant étoit Duval, homme connu par son zèle, son expérience & ses talens.

Le ministre ajoute que la frégate *la Pique*, qui portoit à la Martinique les commissaires civils, Antonnelle & Corroilaire, assailli par la même tempête, est aussi rentré dans le port de Brest.

Les rebelles sont complètement battus, & toutes les dispositions nécessaires pour les dissiper sans retour ont été prises; dans la dernière défaite qu'ils ont éprouvée le 25 de ce mois, on leur a fait 200 prisonniers qui vont être jugés militairement par le tribunal établi sur les lieux. — Ces faits se trouvent consignés dans une lettre des commissaires envoyés dans le département de Mayenne & Loire.

Incontinent après la lecture des lettres, Charlier, député de la Marne, a dit que l'évacuation de la Belgique faisoit naître de vives alarmes, & donnoit sujet de toutes parts à la trahison. Il est nécessaire de fixer, par la vérité, l'opinion publique sur les causes de cette perte. Charlier demande donc que le conseil exécutif soit tenu de montrer sous trois jours les pièces justificatives de tous les moyens par lesquels il a soutenu Dumouriez dans l'expédition de la Belgique & celle de la Hollande.

Cette proposition est décrétée, & l'on accorde la parole à un membre du comité des finances, qui a proposé quelques articles de comptabilité sur les dépenses nécessaires aux diverses commissions prises dans le sein de la convention nationale. Frais de voitures, frais de routes, frais de secrétaires, dépenses extraordinaires, rien n'étoit oublié. Ajoutez à cela l'indemnité attachée aux fonctions représentatives; en sorte qu'il étoit aussi lucratif qu'agréable de devenir le représentant de la représentation nationale dans quelque point de la république.

Lefage, d'Eure & Loire, s'est donc courageusement opposé aux dispositions du projet du comité des finances, comme impolitique & ruineux. Quant au premier point, il le prouve par des exemples. *Les apôtres de la liberté n'établirent point son empire en Hollande avec des dehors fastueux; ils parloient au peuple comme des hommes du peuple, & mangeoient avec lui du pain & du fromage, &c...* Le second n'avoit pas besoin de preuves, & Lefage s'est borné à demander que la même indemnité dont jouissent les représentants du peuple à leurs fonctions législatives, soit la même dont ils jouiront dans les commissions dont ils seront chargés.

Des applaudissemens couvrent la proposition de ce membre; plusieurs autres se succèdent avec rapidité, & Marat demandant à faire une motion d'ordre, suspend le bruit & les débats; l'attention seule se soutient pour écouter ce qu'il va dire. « Cette discussion, dit-il, n'est qu'une machination employée par la faction scélérate, pour avilir les membres patriotes qui sont honorés de la confiance du peuple, & qui, pour cette raison, sont seuls employés avec succès dans les commissions.

Il passe aux autres parties de sa motion d'ordre, & demande que la ville de Verdun, jetée dans un dénuement absolu, soit mise en état de guerre; que l'on ordonne à la police de prendre des mesures propres à garantir les citoyens des éclaboussures dont les cabriolets, les wiscki, les phaétons & les voitures les couvrent par leur course précipitée dans le département de Paris; enfin, que Danton soit invité de monter à la tribune pour y mettre sous les yeux de l'assemblée la situation véritable de la Belgique.

Buzot éprouve autant de murmures & d'interruptions que Marat, en parlant dans un sens très-contraire; il abandonne la tribune, & la discussion se termine par un décret qui ordonne l'impression des dépenses des membres envoyés en commission.

Une députation du conseil-général de la commune est admise à la barre. Réal, substitut du procureur de la commune, prend la parole: « Législateurs, dit-il, vous avez décrété que la sûreté de la convention est sous la responsabilité de la commune de Paris; & la responsabilité est la mort. Nous vous en remercions: car il n'est que les royalistes qui voulaient se soustraire à cette responsabilité; mais il faut prendre des mesures efficaces pour les découvrir. Le conseil en a adopté une qui paroitra extraordinaire, mais qui produira les meilleurs effets. Veuillez lui donner votre sanction.

Réal fait ensuite lecture d'un arrêté du conseil-général de la commune, qui porte que tout principal propriétaire, locataire, hôtelier, sera tenu dans trois jours d'afficher, à l'extérieur de sa maison, la liste des personnes qui logent chez lui, leurs noms, qualités & moyens d'existence.

La députation est admise aux honneurs de la séance, & les mesures qu'elle a proposées ont été sur-le-champ adoptées à l'unanimité. Sur la motion d'Osselin, elles ont été généralisées pour toutes les communes de la république; & la convention a décrété de plus que tous les citoyens pris en contravention seront condamnés à une amende qui égalera le triple de sa contribution.

Lamarque, rapporteur du comité de sûreté générale, après avoir rendu compte de plusieurs faits, a remarqué que les contre-révolutionnaires attaquent indistinctement tous les membres de la convention, & ne font aucune distinction de partis dans l'assemblée, d'où il a conclu la nécessité de se rallier tous contre un ennemi commun; il a terminé par présenter un projet de décret qui a été soumis de suite à la discussion. Voici la principale disposition qui a été décrétée après d'assez longs débats:

1°. Toute personne convaincue d'avoir fait & imprimé des écrits qui provoquent la dissolution de la convention & le rétablissement de la royauté, sera traduite devant le tribunal criminel extraordinaire, & puni de mort.

2°. La peine de mort est également portée contre les provocateurs au pillage par leurs écrits, si les pillages s'effectuent; s'ils ne s'effectuent pas, la peine ne sera que de six ans de fers.